

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le trente mars deux mil vingt-deux.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHE

**Procurations** : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,  
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé** : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 19 (17 présents et 2 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h57

**Objet : Acquisition d'une œuvre d'art**

Acquisition d'une œuvre de Monsieur Marc TIRET de Royon.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la ville d'Hesdin souhaite acquérir une œuvre de M. Marc TIRET qui correspond à une sculpture représentant un funambule en acier, avec une brouette. Cette œuvre est actuellement exposée sur la Canche au niveau du marché aux poissons et rend hommage à Blondin né à Hesdin au XIXème siècle.

Il s'agit d'une opportunité, car cette œuvre s'insérerait parfaitement dans les collections de la ville.

Le prix de vente est de 3 500 €. Le vendeur est donc M. Marc TIRET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **DE M'AUTORISER à procéder à cet achat sur l'imputation budgétaire 2161 au prix de 3 500 € au profit de M. Marc TIRET de Royon et à émettre le mandat correspondant,**
- **DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le cinq avril deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Matthieu DEMONCHEAUX.

